

Procès-verbal

N° 9

COMMISSION DES FINANCES

-----

Séance du Jeudi 30 Décembre 1920.  
-----

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS: MM. DOUMER, DUBOST, RAPHAEL-GEORGES LEVY, DAUSSET, JEANNENEY, TOURON, MAGNY, BLAIGNAN, STUHL, MARRAUD, CLEMENTEL.

-----  
Sommaire

- I - Compte spécial de l'alcool.
- II - Protestation contre le fait que les représentants de la Commission n'ont pas été convoqués à une conférence relative à la prorogation du remboursement de 3 milliards à la Banque.
- III - Dettes du gouvernement du général Wrangel.
- IV - Convention avec la Banque.
- V - Emprunts communaux et départementaux pour le compte de sinistrés.
- VI - Crédits provisionnels pour avances sur les dommages de guerre.
- VII - Répartition, entre les communes et les départements, du fonds commun du chiffre d'affaires.
- VIII - Locaux d'habitation loués par les services publics.
- IX - Primes à la filature de la soie.
- X - Mines se transformant en sociétés commerciales.

-----  
I - COMPTE SPECIAL DE L'ALCOOL.

M. LE PRESIDENT. Je dois vous donner connaissance d'une lettre que j'ai adressée au ministre des finances au sujet du compte spécial de l'alcool.

(Lecture de cette lettre.)

3,

ES

II - REUNION CONCERNANT LA PROROGATION DU  
REMBOURSEMENT DE 3 MILLIARDS A LA BANQUE,  
à LAQUELLE LES REPRESENTANTS DE LA COM-  
MISSION N'ont PAS ETE CONVOQUES.

M. LE PRESIDENT. Vous avez tous été frap-  
pés, messieurs, de la déclaration que, l'autre jour,  
M. le ministre des finances nous a faite au sujet  
d'une réunion concernant la prorogation du rembourse-  
ment de 3 milliards à la Banque. A cette réunion, où  
se sont rencontrés le gouverneur <sup>de la Banque de France</sup> et le bureau de la  
commission des finances de la Chambre, nous n'avons  
pas été convoqués. Sur le moment, je n'ai pas voulu  
soulever un incident, mais j'ai ensuite adressé au  
Ministre une lettre à ce sujet.

(Lecture de cette lettre.)

-----  
III - DETTES DU GOUVERNEMENT DU GENERAL  
WRANGEL.

M. DAUSSET, demande si; comme le préten-  
dent certains journaux, le gouvernement du général  
Wrangel a remboursé ce qu'il nous devait.

M. LE PRESIDENT. J'ai précisément écrit à  
M. le président du conseil pour obtenir des rensei-  
gnements sur ce point.

-----  
IV. - PROJET PORTANT RATIFICATION d'une CONVEN-  
TION PASSEE ENTRE LE MINISTRE DES FINANCES  
ET LA BANQUE DE FRANCE.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL donne lecture  
de son rapport, dont le dépôt est autorisé, avec de-  
mande de discussion immédiate.

V. - PROJET AUTORISANT LES COMMUNES ET LES DEPARTEMENTS DES REGIONS LIBEREES A CONTRACTER DES EMPRUNTS POUR LE COMPTE DES SINISTRES.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait un exposé de ce projet.

M. TOURON ne voit pas bien comment des communes peuvent ainsi se substituer à des sinistrés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il s'agit de groupements de sinistrés dont les intérêts seront certainement défendus avec plus d'autorité par les villes.

M. DUBOST ajoute que les villes pourront emprunter à meilleur compte.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. C'est évident. Un groupement de deux ou trois cents personnes ne s'imposera pas à l'attention du public, à l'étranger notamment. Une ville, au contraire, réussira, en l'occurrence, surtout si son nom est devenu célèbre, Reims par exemple.

M. LE PRESIDENT. Les communes devant recevoir, puis distribuer, il est vraisemblable que des difficultés d'application se présenteront. Le Conseil d'Etat les résoudra.

Ne pourrait-on pas insérer ce projet dans les douzièmes provisoires ? (Adhésion.)

-----  
VI. - PROJET RELATIF A DES CREDITS PROVISIONNELS POUR AVANCES SUR LES DOMMAGES DE GUERRE.

3,

ES

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait un exposé de ce projet.

M. TOURON demande, pour ces avances, un barème qui écarterait l'intervention des préfets ou des parlementaires. Sa base devrait être le total des ~~des~~ dommages de tous les départements.

M. STUHL dit que l'on ne devrait pas, comme la chose s'est passée en Alsace-Lorraine, faire passer à un département des crédits qui avaient été accordés à un autre. Ce système empêche d'utiliser des matériaux achetés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Nous pourrons, sur ce point, faire prendre, en séance publique, un engagement par le Gouvernement.

M. JEANNENEY fait remarquer que, par contre, il ne faudrait mettre à la disposition des communes que des crédits utilisables.

(Ce projet est également introduit dans les douzièmes provisoires.)

-----

VII. - PROJET TENDANT A COMPLETER LA LOI DU 25 JUIN 1920 EN CE QUI CONCERNE LA REPARTITION, ENTRE LES COMMUNES ET LES DEPARTEMENTS, DU FONDS COMMUN PROVENANT DE L'IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait un exposé de ce projet.

M. DAUSSET formule des réserves en ce qui concerne l'avenir. Une commission extra-parlementaire avait proposé une répartition se rapprochant

3,

ES

de la justice, mais elle a été saisie d'une transaction par les députés maires.

M. LE PRESIDENT. Je fais remarquer que ce projet est provisoire, et qu'il n'engage pas l'avenir.

J'appelle maintenant l'attention de M. le rapporteur général sur l'Alsace-Lorraine, où le recensement n'a pas encore été fait.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Là, il est évident qu'une répartition spéciale s'impose.

M. CLEMENTEL demande que pour les communes thermales, les baigneurs soient compris dans la population.

(Le projet est inséré dans les douzièmes provisoires.)

-----

VIII.- LOCAUX d'HABITATION LOUES PAR LES SERVICES PUBLICS.

M. LE PRESIDENT. Lorsqu'a été discuté le projet tendant à maintenir provisoirement en jouissance les locataires de bonne foi, je me suis permis d'intervenir au nom de la commission, bien que je n'en ai pas reçu mandat. Vous vous rappelez que l'art. 6 oblige les administrations publiques à abandonner, avant le 1er juillet 1921, les locaux d'habitation qu'elles occupent depuis 1914. J'ai appuyé cet article.

La Chambre, saisie de nouveau de ce projet, a excepté de cette mesure les services des finances, des postes, des pensions, des régions libérées et des travaux publics. Lorsque le Sénat l'examinera, je crois que je pourrais reprendre la même position

S,

ES

en votre nom. (Approbation.)

-----

IX.- PROJET CONCERNANT LES PRIMES A LA FILA-  
TURE DE LA SOIE.

M. CLEMENTEL, RAPPORTEUR, fait un exposé de  
ce projet.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je propose de  
surseoir à l'adoption de ce projet jusqu'à la rédaction  
d'un rapport, car il importe de préciser certains  
points, sur lesquels je n'ai pu obtenir de renseigne-  
ments de la part de l'administration. (Approbation.)

-----

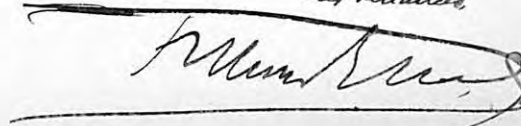
X. - MINES SE TRANSFORMANT EN SOCIETES  
COMMERCIALES.

M. MARRAUD fait savoir qu'il a reçu une pro-  
testation au sujet de l'article de la loi de finances,  
disjoint par la commission, concernant les sociétés  
civiles de mines qui doivent se transformer en socié-  
tés anonymes. Lorsque les nouvelles sociétés déclai-  
rent un capital plus fort, du fait des circonstances,  
l'administration émet la prétention de leur appliquer  
l'impôt sur les bénéfices. Or, du moment qu'il s'a-  
git du même être moral, on ne devrait pas tenir compte  
des augmentations d'évaluation, puisqu'il n'y a pas  
de nouveau capital apporté.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Si vous présentez  
un amendement dans ce sens, la commission pourrait  
l'appuyer. (Approbation.)

La séance est levée à 11 heures 20 minutes.

-----  
Le Président de la Commission  
des Finances



S,

ES